



**FFvolley**

## **COMMISSION FEDERALE VOLLEY SOURD**

### **PROCES-VERBAL N°1 DU 10 FEVRIER 2018**

**SAISON 2017/2018**

**Présents :**

Xavier BEHNERT, Président

Johanna GICLAT, Robin GUILLOT, Brigitte CERVETTI, Chrystel BERNOU

**Absente excusée :**

Anouchka ARROYO

**Invités :**

2 interprètes LSF/oral

---

#### **1. DEMISSION**

La CFVS a reçu par courriel un message indiquant la démission avec effet immédiat de Fanny BENKLAOUZ. L'intéressée n'ayant pas envoyé un courrier au Président de la FFvolley, la CFVS transmet cette information via le PV. Fanny BENKLAOUZ devra rendre le lot de coupes qu'elle a en sa possession => Anouchka ARROYO.

#### **2. INTEGRATION**

Nicolas BICHET est responsable du Volley Sourd sur la Ligue Ile de France, il sera dorénavant associé aux travaux de la CFVS en tant que membre associé.

### **3. ORGANIGRAMME/MISSIONS**

Dans un souci de transparence, Xavier BEHNERT souhaite définir le périmètre d'organisation de chaque membre de la Commission Fédérale Volley Sourd (CFVS).

Chrystel BERNOU est la conseillère technique nationale en charge du Para-Volley (Volley Sourd et Volley Assis), cadre d'Etat travaillant au sein de la Direction Technique Nationale dirigée par Axelle GUIGUET, Directrice Technique Nationale. Ses missions pour le Volley Sourd sont les suivantes :

- Veiller au bon déroulement de l'organisation de l'ensemble des compétitions
- Veiller sur la bonne application des règles de la FFvolley
- Veiller au bon fonctionnement de la commission
- Veiller au développement de la filière sourde
- Gestion des Groupes France Masculin et Féminin
- Gestion du budget

Le Para-Volley étant dans le secteur de la Direction Technique Nationale, Chrystel BERNOU sert de « modérateur » à la CFVS avec également Brigitte CERVETTI, l'élue en charge du Para-Volley missionnée par le Bureau Exécutif.

- Xavier BEHNERT, Président
- Anouchka ARROYO, Secrétaire
- Robin GUILLOT, en charge du Volley-Ball
- Johanna GICLAT, en charge du Beach-Volley

### **4. BUDGET**

La CFVS a un budget dédié (inclus dans la DTN) mais ne fonctionne pas de manière autonome car tous les paiements et remboursements doivent passer par la FFvolley.

C'est un fonctionnement différent de la Fédération Française Handisport où la commission était complètement autonome (compte séparé, carnet de chèque). Il en est de même pour la validation des actions.

Le budget alloué est modulable en fonction des objectifs :

- Développement des clubs
- Groupes France
- Promotion
- Actions diverses

A noter que la FFvolley alloue le budget au Volley Sourd sur ses fonds propres. Il n'y a eu aucune aide ministérielle en 2017 et à priori aucune pour 2018 également.

En raison de la contrainte budgétaire, la CFVS ne doit prévoir qu'un seul représentant sur les événements nationaux et de préférence de proximité (mis à part les réunions de la commission).

Il est à noter qu'il n'y a pas de budget spécifique pour les interprètes, il est inclus dans celui alloué au Volley Sourd. Il est donc à gérer avec parcimonie.

Budget prévisionnel 2018 du Volley Sourd : 20 000 € qui est à répartir suivant les objectifs ci-dessous qui restent à affiner :

- 16 000 € pour les Groupes France H/F avec une répartition égale
- 4 000 € pour le reste (frais de fonctionnement, récompenses, prestations d'interprétations)

Cependant, il demeure un flou au niveau des relations avec les fédérations internationales pour les compétitions. Une rencontre entre la FFvolley, le Ministère des Sports et le Comité de Coordination des Sourds Sportifs de France (CCSSF) est à mettre en place dans le but d'éclaircir ce point.

Xavier BEHNERT demande s'il est possible d'avoir une vision globale des dépenses effectuées sur l'année 2017. La demande a déjà été effectuée par Chrystel BERNOU auprès de la comptabilité mais les comptes n'ont pas été arrêtés à ce jour.

Le budget définitif devrait être donné en mars 2018.

La commission est ouverte à toutes les suggestions sur la politique de développement à adopter :

- Trouver et définir les supports de communication pour se vendre auprès des sponsors
- Favoriser le Volley 6 x 6
- Indemniser l'encadrement des Groupes France en guise de remerciements pour son investissement

La CFVS demande à nouveau la procédure en ce qui concerne les avances de frais, le versement d'arrhes pour les besoins particuliers comme l'organisation des stages.

Chrystel BERNOU indique qu'il est nécessaire de lui fournir au minimum quinze jours avant les devis (hébergement, restauration, transport) pour accord de principe de la Fédération avant de faire les demandes. Les arrhes versées sont aux alentours de 80 % du devis pour que le complément sur place ne soit pas trop important (avance de frais).

La personne référente à ce jour pour obtenir l'avance de frais et payer les dépenses sur le stage sont les entraîneurs principaux de chaque groupe.

## **5. FONCTIONNEMENT DE LA CFVS**

Xavier BEHNERT juge indispensable de comprendre l'origine de la création du Volley Sourd en posant la question suivante : « Pourquoi le Volley Sourd existe-t-il ? ».

On pouvait se demander pourquoi ne pas envoyer les personnes sourdes et malentendantes s'intégrer dans les clubs « entendants » puisqu'ils sont également valides physiquement.

C'est le besoin de retrouver les autres personnes sourdes et malentendantes partageant le même mode de communication pour échanger afin de ne pas se sentir seul.

## **6. DEVELOPPEMENT**

- Possibilités pour les sourds de jouer dans les 2 championnats :
  - Championnat Sourd
  - Championnat « valide »

Créer un tableau des prix d'engagement en vue de l'Assemblée Générale Fédérale pour la saison prochaine.

Chrystel BERNOU sollicite les membres de la commission pour avoir des idées en vue de la communication fédérale sur le Volley Sourd (future plaquette promotionnelle) à donner avant fin février.

- Des labels sont mis en place :
  - Volley Santé (Soft Volley, Fit Volley, Volley Care)
  - Para-Volley (Volley Assis, Volley Sourd)

La campagne de labels 2017 vient de s'achever. Les clubs « valides » ont été peu nombreux à avoir demandé le label « Volley Sourd » et aucun club Sourd n'a fait la demande de label.

Essayer de faire le pont entre Volley Sourd et le Volley « Signé » qui est accessible aux volleyeurs désireux d'apprendre la Langue des Signes Française par l'intermédiaire d'événements communs tels que des tournois.

- Formation entraîneur

Annulée en raison du tarif exorbitant pour une prestation d'interprétation ; c'est un projet à réétudier.

- Accès de la gestion informatique

Demande d'accès à la base de données du Volley Sourd :

- Gestion des demandes
- Saisie des résultats (les équipes recevantes des matchs doivent saisir les résultats et non le club organisateur)

Boris DEJEAN est le responsable de la gestion des « données sportives » à la Fédération.

- Arbitrage

C'est à la charge des clubs de trouver des arbitres. La CFVS ne fera que les épauler en leur fournissant une liste de contacts des commissions régionales et départementales d'arbitrage.

Pour vérifier qu'un arbitre soit diplômé, les clubs doivent systématiquement informer la CFVS de la désignation d'un arbitre avant l'événement en fournissant son numéro de licence pour vérifier la licence.

- Championnat régional Ile de France

Pour plus de visibilité, Xavier BEHNERT demande s'il est possible d'ajouter ce championnat sur le site de la FFvolley via l'onglet de Volley Sourd. Ceci est accepté par les membres de la commission ; d'autant qu'il n'existe qu'un seul championnat régional.

➤ Règlement Particulier des Epreuves (RPE)

- Championnat de France Sourd Féminin et Masculin
- Coupe de France Sourd
- Coupe de France de Beach Volley Sourd par équipe
- Coupe de France de Beach Volley Sourd

Voir avec le responsable régional en Ile de France pour mettre le règlement du Championnat régional sous forme de RPE.

A faire et à valider par Chrystel BERNOU.

➤ Devoir d'Accueil et de Formation (DAF)

Vœu Assemblée Générale : Proposer que la mise en place d'une section Para-Volley (Volley Sourd ou Volley Assis) avec entraînement hebdomadaire donne 1 unité de formation pour les DAF.

## **7. AFFILIATION A LA FFVOLLEY**

Clarification au niveau du club de Torcy :

Seul le club de « VB TORCY MLV » est affilié à la FFvolley à Torcy et donc reconnu par la Fédération. L' « ASLS 77 » est la section Sourd du club de « VB TORCY MLV ».

Rappel des règles pour tout support de communication avec l'obligation de mentionner les trois logos suivants :

- FFvolley
- Volley Sourd FFvolley
- Le nom du club affilié à la FFvolley

En ce qui concerne l'affiche, la dimension des trois logos sus-référencés a la primauté sur le reste ou au moins égal en taille.

Une remarque de Xavier BEHNERT sur le fait que le club ASLS Torcy est mentionné sur le calendrier des matchs du Championnat de France Volley Sourd bien que non affilié administrativement. C'est une erreur d'écriture, le nom devra être modifié.

Si la section Sourd de l'ASLS 77 souhaite prendre son indépendance vis-à-vis du VB TORCY MLV, ils doivent déclarer les statuts d'une nouvelle association en préfecture puis s'affilier à la FFvolley.

## **8. COMMUNICATION**

La diffusion de l'information relative à la FFvolley et au Volley Sourd se fera auprès des associations affiliées qui se chargeront à leur tour de la communiquer à leur section Volley Sourd.

Dans le but de faciliter sa diffusion, la CFVS demande un adressier dans lequel figurent les correspondants désignés de la section Volley Sourd.

## **9. RECOMPENSES**

Cette saison les coupes et trophées sont à la charge de la CFVS mais étant donné leur nombre conséquent, il faudra réduire le nombre de récompenses trop élevé pour la saison prochaine, et/ou que certaines récompenses soient à la charge des clubs organisateurs.

Sur le même principe, les médailles seront fournies par la CFVS cette saison.

Cette saison, la FFvolley donnera en cadeau à tous les clubs Sourd qui ne l'ont pas, un visuel X-Banner Volley Sourd. La distribution se fera lors de la Coupe de France Volley Sourd.

## **10. VŒUX ASSEMBLEE GENERALE**

- Tarif de la part fédérale de la licence senior Para-Volley : passer de 25 à 23 € (pour s'aligner sur le tarif de la licence Compet'lib)
- Tarif de la part fédérale de la licence « jeunes » inclure jusqu'au M20 (à 15 €)
- Création de la licence Para Beach Volley Sourd

Proposition de prix de la part fédérale de la licence Para Beach Volley Sourd :

- Senior : 13 €
- M20 : 10 €

Quant à la prise de licence Para Volley Sourd et Para Beach Volley Sourd dans le même club, proposition du tarif de la part fédérale pour le passage :

- Senior : 5 €
- M20 : 3 €

- Mutation géographique

Rappel : tarif normal de la mutation en Beach Volley : 40 € (et gratuite si le club ferme ou affiliation non renouvelée). Xavier BEHNERT propose une mutation en :

- National : Gratuite
- Régional : Payante

- Surclassement en Volley Sourd

Suppression du triple surclassement car le niveau du jeu est départemental/régional.

M15 : surclassement simple pour jouer en M20 et double surclassement pour jouer en Senior.

M17 : surclassement simple en Senior en masculin (à l'identique des féminines)

Dans l'optique de l'approbation des vœux sur les surclassements, proposition est faite à la Commission Centrale Médicale (CCM) de venir observer le niveau de jeu des sourds :

- Sur les phases finales du Championnat de France masculin et féminin
- Sur la Coupe de France

➤ Audiogramme

Inclure l'ajout de l'audiogramme des joueur(se)s dans le système de saisi informatique FFvolley lors d'une prise de licence.

Proposer à la CCM de prendre en charge la gestion de la validation des audiogrammes.

➤ Engagement Compétitions Beach Volley Sourd

Prix d'inscription :

- Coupe de France de Beach Volley Sourd par équipe
  - 12 € par équipes composées de 4 personnes (2 masculins et 2 féminines)
- Coupe de France de Beach Volley Sourd
  - 10 € par équipe/paire

➤ Deaf Volleyball Champions League (DVCL)

Le numéro d'identifiant de l'audiogramme attribué par l'International Committee of Sports for the Deaf (ICSD) est obligatoire pour pouvoir participer à la ligue européenne des champions.

Proposition : joindre optionnellement l'audiogramme ICSD en l'enregistrant avec le certificat médical lors de l'inscription au championnat de Volley Sourd.

<http://www.deaflympics.com/pdf/AudiogramRegulations.pdf>

<https://www.deaflympics.com/audiogramform.asp>

## **11. GROUPES FRANCE**

Chrystel BERNOU explique que le Volley Sourd n'est pas une discipline reconnue de « Haut-Niveau » par le Ministère des Sports. D'où le choix du Président d'utiliser le terme « Groupe France » à la place d'« Equipe de France » d'autant que son intégration est récente à la FFvolley.

Les procédures (étapes, niveau ...) pour la qualification aux événements internationaux sont à définir.

Chrystel BERNOU propose un niveau prérequis pour participer aux compétitions internationales :

GF Masculin → Haut de tableau National 3 (voire National 2)

GF Féminin → Pré-National (Régional 1)

Pour l'année 2018, l'effort financier est fait sur les stages des Groupes France afin d'élever le niveau et de plus, c'est une source de motivation vis-à-vis des volleyeur(se)s de tous horizons puisque porteurs d'espoir et de rêve.

Le budget prévisionnel alloué pour les stages masculin et féminin est de 16 000 € donc 8 000 € chacun pour 4 stages de 3 jours. Ce qui donne un budget de 2 000 € par stage et par groupe.

Chrystel BERNOU propose de récompenser l'encadrement bénévole des Groupes de France sous forme d'une petite « prime annuelle ». Des réflexions sont à engager dans ce sens.

➤ Cahier des charges des stages

Il faut tâcher de respecter les règles qui y sont définies dans la mesure du possible :

GF Hommes → Fait

GF Femmes → En cours

➤ Feuille de route pour les entraîneurs

Feuille de route pour l'encadrement à établir dans l'optique de définir les conditions d'accompagnement et de suivi des joueurs.

Etablir des critères pour accompagner les entraîneurs → Organisation des stages et accompagnement des joueurs dans leurs démarches.

Fiche de suivi des joueurs → A mettre à jour régulièrement.

**12. DIVERS**

Erreur d'écriture sur le certificat Médical actuel → Pour 2018/2019, marquer « ≤ à 55dB à la meilleure des oreilles » au lieu de « < à 55dl ».

Le Président  
Xavier BEHNERT

Le Secrétaire de séance  
Robin GUILLOT